

**R.A.F**

**REVISION AUDIT FRANCE**

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

S.A.S. au Capital de 900 000 Euros

RCS PARIS B 352 406 508

12, rue Yves Toudic - 75010 PARIS

Tel 01.53.72.72.72 Fax 01.53.72.72.73

**" DOULEURS SANS FRONTIERES"**

**Association sans but lucratif**

**Siège Social :  
Hôpital LARIBOISIERE  
2 Rue Ambroise Paré  
75010 PARIS**

**EXERCICE SOCIAL DE DOUZE MOIS**

**CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**R.A.F**

**REVISION AUDIT FRANCE**

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

S.A.S. au Capital de 900 000 Euros

RCS PARIS B 352 406 508

12, rue Yves Toudic - 75010 PARIS

Tel 01.53.72.72.72 Fax 01.53.72.72.73

**" DOULEURS SANS FRONTIERES"**

**Association sans but lucratif**

**Siège Social :  
Hôpital LARIBOISIERE  
2 Rue Ambroise Paré  
75010 PARIS**

**EXERCICE SOCIAL DE DOUZE MOIS**

**CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE**

# R.A.F

## REVISION AUDIT FRANCE

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
S.A.S. au Capital de 900 000 Euros  
RCS PARIS B 352 406 508  
12, rue Yves Toudic - 75010 PARIS  
Tel 01.53.72.72.72 Fax 01.53.72.72.73

DOULEURS SANS FRONTIERES  
HOPITAL LARIBOISIERE  
2 Rue Ambroise Paré  
75010 PARIS

CC 19

Aux Adhérents  
de l'association DOULEURS SANS FRONTIERES "

### OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « DOULEURS SANS FRONTIERES » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

---

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

---

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 11 septembre 2025

Pour R.A.F.  
Karine GHENASSIA  
Commissaire aux Comptes Inscrit



**Bilan (Actif et Passif)**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 649	1 424	225	225
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	22 129	21 005	1 123	4 945
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	38 000		38 000	38 000
<b>Total I</b>	<b>61 778</b>	<b>22 430</b>	<b>39 348</b>	<b>43 170</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	1 648 130		1 648 130	2 326 713
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 653 966		1 653 966	1 639 732
Charges constatées d'avance	1 067		1 067	21 967
<b>Total II</b>	<b>3 303 163</b>		<b>3 303 163</b>	<b>3 988 413</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)	432		432	404
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>3 365 372</b>	<b>22 430</b>	<b>3 342 942</b>	<b>4 031 987</b>



## Bilan (Actif et Passif)

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consomptibles		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
<b>Réserves</b>	1 338 743	1 237 020
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 338 743	1 237 020
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	-118 230	101 723
<b>Situation nette (sous-total)</b>	1 220 513	1 338 743
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
<b>Total I</b>	1 220 513	1 338 743
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	417 077	407 515
<b>Total II</b>	417 077	407 515
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	20 996	50 401
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>	20 996	50 401
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 414	127 385
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	153 847	124 119
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 955	6 886
Produits constatés d'avance	1 469 343	1 975 578
<b>Total IV</b>	1 671 558	2 233 968
Ecarts de conversion - Passif (V)	12 798	1 361
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	3 342 942	4 031 987



## Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	10 573,19	5 325,00
<b>Ventes de biens et de services</b>	<b>2 055,06</b>	<b>2 435,04</b>
Ventes de prestations services	2 055,06	2 435,04
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>1 187 395,00</b>	<b>1 292 239,77</b>
Concours publics et subventions d'exploitation	935 365,42	843 186,37
Contributions financières	252 029,58	449 053,40
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	400,70	27 270,00
Utilisation des fonds dédiés	174 855,15	401 929,58
Autres produits	1 018 871,36	1 200 313,75
<b>Total I</b>	<b>2 394 150,46</b>	<b>2 929 513,14</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	629 944,41	687 165,43
Aides financières	83 261,85	182 402,05
Impôts, taxes et versements assimilés	26 618,04	26 238,40
Salaires et traitements	1 001 213,37	894 157,23
Charges sociales	229 028,04	178 480,91
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 822,04	9 160,18
Dotations aux provisions	20 995,62	400,70
Reports en fonds dédiés	184 417,62	325 309,30
Autres charges	368 967,08	461 918,06
<b>Total II</b>	<b>2 548 268,07</b>	<b>2 765 232,26</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-154 117,61</b>	<b>164 280,88</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilées	4 310,81	2 233,39
Différences positives de change	3 032,58	2 775,54
<b>Total III</b>	<b>7 343,39</b>	<b>5 008,93</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées	54,76	32,48
Différences négatives de change	20 575,67	19 820,17
<b>Total IV</b>	<b>20 630,43</b>	<b>19 852,65</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-13 287,04</b>	<b>-14 843,72</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-167 404,65</b>	<b>149 437,16</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	26,74	
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	50 185,49	7 022,84
<b>Total V</b>	<b>50 212,23</b>	<b>7 022,84</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	1 037,46	4 737,09
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions	50 000,00	
<b>Total VI</b>	<b>1 037,46</b>	<b>54 737,09</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>49 174,77</b>	<b>-47 714,25</b>
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>2 451 706,08</b>	<b>2 941 544,91</b>
<b>Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>2 569 935,96</b>	<b>2 839 822,00</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-118 229,88</b>	<b>101 722,91</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		

## Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
Dons en nature	24 578,77	35 604,28
Prestations en nature	44 196,16	40 085,38
Bénévolat	16 481,25	59 126,93
<b>TOTAL</b>	<b>85 256,18</b>	<b>134 816,59</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature	5 480,46	13 793,93
Mise à disposition gratuite	19 098,31	21 810,35
Prestations en nature	44 281,20	40 170,42
Personnel bénévole	16 396,21	59 041,89
<b>TOTAL</b>	<b>85 256,18</b>	<b>134 816,59</b>



## Annexe

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : DOULEURS SANS FRONTIERES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 3 342 942 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 118 230 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

### Présentation de l'entité et de ses activités

Douleurs Sans Frontières (DSF) est une ONG humanitaire française reconnue d'utilité publique, créée par des médecins responsables de structures hospitalières spécialisée dans la prise en charge de la douleur et les soins palliatifs. DSF est un acteur engagé auprès des populations vulnérables/en situation de précarité grâce au soutien d'un réseau de spécialistes qui assure la réussite et le suivi des projets.

### Sa mission, Soulager le présent... Préparer l'avenir

Douleurs Sans Frontières (DSF) a pour vocation de promouvoir, d'animer et de développer toutes les actions qui ont pour objectif le diagnostic, le traitement et la prise en charge de la douleur, tant physique que psychologique, dans les pays les plus défavorisés. Ces actions sont menées en collaboration avec les autorités locales et autres ONG.

Dans les pays où DSF travaille, elle prend en charge non seulement la personne qui souffre, celle qui est une victime ; mais également tous ceux qui l'entourent via des programmes de prévention, de développement, de santé publique et d'assistance psychosociale. Dans le domaine de l'éducation, DSF s'attache à développer des programmes de prise en charge des souffrances psychologiques et morales (enfants, parents, éducateurs, etc.).

### Composition des ressources

Les ressources de DSF proviennent principalement des bailleurs de fonds institutionnels et privés ainsi que de la générosité du public.

### Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux principes comptables généraux du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et dans le respect des dispositions particulières du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, incluant les documents relatifs à l'appel public à la générosité.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Règles et méthodes comptables

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Dérogation aux principes comptables

Néant.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables :

- \* Logiciel : 3 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Matériel de transport : 2 ans

### Subventions pluriannuelles

Lorsque les subventions sont accordées pour plusieurs exercices, elles sont réparties en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention ou, à défaut, prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance » (487).

Ainsi, le traitement comptable des subventions accordées pour plusieurs exercices prend en compte :

- la quote-part de la subvention concernant les exercices futurs, laquelle est à inscrire en produits constatés d'avance,
- la quote-part de la subvention relative à l'exercice, qui est inscrite en fonds dédiés pour la partie non utilisée à la clôture

### Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice (cours Banque de France). La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.



## Règles et méthodes comptables

### Engagements de retraite

---

Compte-tenu du nombre de salariés, de leur ancienneté et de leur age, le montant des engagements de retraite revêt un caractère non significatif.

### Méthode de valorisation des contributions volontaires en nature

---

La valorisation du bénévolat est liée aux fonctions et à l'expertise apportée par le bénévole pendant la durée de son bénévolat.

Le bénévolat est valorisé à la fois pour les personnes réalisant une mission d'expatriation et pour les personnes apportant leurs compétences au siège de l'association.

Valorisation :

- Fonction Expertise (1) : montant journalier 300 €
- Fonction Encadrement (2) : 150 €
- Fonction Technique (3) : 100 €

(1) Expert dans le domaine médical, administratif, financier ; intervenant pour la réalisation d'une étude préalable exploratoire ou pour un audit technique ou financier

(2) Coordinateur, administrateur, formateur, responsable d'équipe ; intervenant régulièrement tout au long d'une mission

(3) Responsable d'une activité ou d'un projet ; personne en charge de tâches administratives ou bureautiques



## Faits caractéristiques

### Evènements significatifs au cours de l'exercice

En 2023 une provision d'un montant de 50 K€ a été dotée afin de faire face à un risque de dépenses considérées comme non éligibles lors de l'audit par un cabinet mandaté par un bailleur de fonds sur un projet aujourd'hui terminé, en 2024 la provision a été reprise.

En 2024 une provision a été constituée à hauteur de 20.5 K€ correspondant à une régularisation de cotisations depuis 2020 pour une personne expatriée.

Les termes du contrat annuel avec un prestataire gérant la collecte ont été revus par ce dernier depuis 2023 en ce qui concerne les garanties financières octroyées sur la partie prospection. Comparativement à 2023, les comptes annuels 2024 ont pris en compte un coût supplémentaire de 22 K€.

Un contexte général difficile pour la recherche des partenaires financiers et une collecte en baisse globale et non seulement au niveau de DSF expliquent le résultat négatif en 2024. Néanmoins, DSF a des ressources financières permettant de faire face à ces évènements

### Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Déménagement des bureaux dans le 19ème arrondissement dans le cadre d'une location.



## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	9 305		7 656	1 649
Immobilisations corporelles	23 458		1 330	22 129
Immobilisations financières	38 000			38 000
<b>Total</b>	<b>70 764</b>		<b>8 986</b>	<b>61 778</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles	9 080		7 656	1 424
Immobilisations corporelles	18 513	3 822	1 330	21 005
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>27 594</b>	<b>3 822</b>	<b>8 986</b>	<b>22 430</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>39 348</b>

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 305		7 656	1 649
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>9 305</b>		<b>7 656</b>	<b>1 649</b>
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
- Matériel de transport	12 712			12 712
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 746		1 330	9 416
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>23 458</b>		<b>1 330</b>	<b>22 129</b>
- Participations évaluées par mise en				
- Prêts et autres immobilisations financières	38 000			38 000
<b>Immobilisations financières</b>	<b>38 000</b>			<b>38 000</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>70 764</b>		<b>8 986</b>	<b>61 778</b>



## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 080		7 656	1 424
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>9 080</b>		<b>7 656</b>	<b>1 424</b>
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
- Matériel de transport	11 123	1 589		12 712
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 390	2 233	1 330	8 293
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18 513</b>	<b>3 822</b>	<b>1 330</b>	<b>21 005</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>27 594</b>	<b>3 822</b>	<b>8 986</b>	<b>22 430</b>

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 687 197 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	38 000		38 000
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 648 130	1 217 681	430 449
Charges constatées d'avance	1 067	1 067	
<b>Total</b>	<b>1 687 197</b>	<b>1 218 748</b>	<b>468 449</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Le poste "autres" représentant 1 648 129 € comprend les subventions à recevoir pour un montant de 1 542 423 €

La part à moins d'un an concerne les encaissements reçus à la date d'établissement de l'annexe, ainsi que les encaissements prévisibles sur l'exercice 2025.



## Notes sur le bilan

### Produits à recevoir

	Montant
Rr à obtenir et avoirs non reçus	289
Aides à recevoir	220
Produits à recevoir	17 904
Intérêts courus	2 837
<b>Total</b>	<b>21 249</b>

### Provisions

#### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	401	432	401		432
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	50 000	20 564		50 000	20 564
<b>Total</b>	<b>50 401</b>	<b>20 996</b>	<b>401</b>	<b>50 000</b>	<b>20 996</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation					
Financières		20 996		401	
Exceptionnelles					50 000



## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 671 558 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 414	30 414		
Dettes fiscales et sociales	153 847	153 847		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	17 955	17 955		
Produits constatés d'avance	1 469 343	1 219 343	250 000	
<b>Total</b>	<b>1 671 558</b>	<b>1 421 558</b>	<b>250 000</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(**) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact non parvenues	30 414
Provision pour congés payés	72 051
Charges sociales congés à payer	33 142
Autres charges à payer	7 100
<b>Total</b>	<b>142 707</b>



## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATES D AVANCE	1 067		
<b>Total</b>	<b>1 067</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	1 469 343		
<b>Total</b>	<b>1 469 343</b>		



## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2024

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2024		2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSIÉTÉ DU PUBLIC	1 023 161	1 023 161	1 205 082	1 205 082
1.1 Cotisations sans contrepartie	9 660	9 660	5 325	5 325
1.2 Dons, legs et mécénat	1 013 501	1 013 501	1 199 757	1 199 757
- Dons manuels				
- Lega, donations et assurances-vie				
- Autres produits liés à la générosité du public				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSIÉTÉ DU PUBLIC	267 924		469 419	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	252 030		449 053	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	15 894		10 365	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	935 365		843 186	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	50 401	50 401	31 928	
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	174 666		401 830	
<b>TOTAL</b>	<b>2 451 706</b>	<b>1 073 562</b>	<b>2 941 545</b>	<b>1 205 082</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
1. MISSIONS SOCIALES	1 699 761	710 309	1 712 233	394 488
1.1 Réalisées en France	44 384		65 365	
- Actions réalisées par l'organisme	44 384		65 365	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	1 655 377	710 309	1 646 858	394 488
- Actions réalisées par l'organisme	1 572 115	710 309	1 464 466	394 488
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	83 262		182 402	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	384 758	304 337	504 152	410 379
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	384 758	304 337	504 152	410 379
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	276 181	218 454	238 566	194 192
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	24 818	24 818	59 581	59 581
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES				
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	184 418		325 309	
<b>TOTAL</b>	<b>2 669 938</b>	<b>1 267 919</b>	<b>2 839 822</b>	<b>1 058 620</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-118 229,88</b>	<b>-184 357</b>	<b>101 723</b>	<b>146 462</b>
<b>B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
PRODUITS PAR ORIGINE	2024		2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSIÉTÉ DU PUBLIC	21 062	21 062	59 505	59 505
Bénévolat	16 481	16 481	59 042	59 042
Prestations en nature				
Dons en nature	5 480	5 480	463	463
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSIÉTÉ DU PUBLIC			13 331	
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE	63 284		61 981	
Prestations en nature	44 196		40 170	
Dons en nature	19 098		21 810	
<b>TOTAL</b>	<b>85 256</b>		<b>134 817</b>	
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	52 556		102 817	
Réalisées en France	0		43 883	
Réalisées à l'étranger	52 556		58 734	
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS				
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	32 700		32 200	
<b>TOTAL</b>	<b>85 256</b>		<b>134 817</b>	

**TABLEAU DES FONDS PROPRES 2024**

FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AFFECTION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT		
Fonds propres sans droit de reprise										
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves	1 237 020	101 723	146 462						1 338 743	
Report à nouveau										0
Excédent ou déficit de l'exercice	101 723	(101 723)	(146 462)	(118 230)	(184 357)					(118 230)
Dotations consomptibles										
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
<b>TOTAL</b>	<b>1 338 743</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(118 230)</b>	<b>(184 357)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 220 513</b>



## TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES 2024

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS ET TRANSFERTS	UTILISATIONS		A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE Montant global correspondant à des productions et dépenses au cours des deux derniers exercices
			Montant global	Dont remboursements	
<b>Subventions d'exploitation</b>					
Haiti : AFD	143 052		68 430		74 627
Madagascar : AFD Prisons	124 925	285 794	294 811		125 908
Madagascar : OIF Femmes bien traitées, loin de la douleur	17 539	36 364	44 925		8 978
Mozambique : Ville de Paris					
Mozambique : Ville de Paris co-fl AFD	42 367		42 367		
Mozambique : Initiative 5%					
Mozambique : Ville de Paris co-fl AFD		50 000	19 467		39 533
Arménie : Haut Karabagh	136		136		
Arménie : Santé mentale maternelle			17 500	3 709	13 791
AFD Multipays	50 000	300 000	260 000		90 000
<b>Contributions financières</b>					
d'autres organismes					
Cambodge : Mundipharma	7 088		7 088		
Cambodge Louvain			1 026		1 026
Madagascar : Alberici					
Haiti : Fokal psy	10 774		10 774		0
Haiti : Otto per milé	11 198	23 423	34 621		0
Haiti : Caritas Italie		66 667	20 076		46 591
Haiti : Otto per milé 2		16 667	14 907		1 760
Haiti : OMS Renforcement prise en charge de la douleur		6 071	4 513		1 558
Haiti :		20 000			20 000
Haiti :		2 310			2 310
Cambodge : Etypharm					
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>					
Haiti : collecte séisme					
Haiti : Elvpharm	435		435		
<b>TOTAL</b>	<b>407 514</b>	<b>835 811</b>	<b>826 258</b>		<b>417 677</b>

FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS	SOLDE A L'OUVERTURE	VALEURS DE L'EXERCICE		SOLDE A LA CLÔTURE
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
NEANT				

Les produits liés aux subventions sont répartis en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention ou à défaut prorata temporis et les dépenses sont enregistrées au fur et à mesure.  
À la fin du contrat, les dépenses sont équilibrées par rapport aux subventions reçues.



**SUBVENTIONS 2024**

<b>Subventions</b>	<b>Subventions accordées en 2024</b>	<b>Subventions à recevoir au 31/12/23 à recevoir au</b>	<b>Encassemens en 2024 à recevoir au</b>	<b>Ecarts de conversion à recevoir au</b>	<b>Subventions à recevoir au 31/12/24 à recevoir au</b>
	(1)	(2)	(3)	(4)	1+2-3+4
Arménie : PACA		30 000	30 000		
Arménie : PACA		12 279	12 279		
Arménie : Bagneux	5500		5 500		
Arménie : Guilde	12500		8 334		4 166
Arménie: Ordre de Malte	40000		40 000		
Arménie: Œuvre d'Orient	30000		30 000		
Cambodge : AFD		366223	130 060		236 163
Cambodge : Louvain	1 026				1 026
Cambodge : Etyparm	8 200				8 200
Cambodge : Gratitude	10 000				10 000
Mozambique : Initiative 5%		88 409			88 409
Mozambique : Ville de Paris	50 000		50 000		
Mozambique : AFD		413805	173 138		240 667
Madagascar : AFD Prisons		585 592	295 301		290 291
Madagascar : OIF		16 000			16 000
Madagascar : Axian	1 567		1 567		
Haïti : Coopé Belge		256 896	56 448	913	201 361
Haïti : AFD		224 908			224 908
Haïti : OTTO		35 000	31 500		3 500
Haïti : Fokal		9 475	9 220		255
Haïti : Fokal	25 437		25 360	-332	-255
Haïti : OTTO	50 000		15 000		35 000
Haïti : Caritas	400 000		200 000	12 781	212 781
Haïti : OMS	15 177		7 589		7 588
France : AGIRC		6 700	6 700		
France: AFD Multipays		119 973	158 610		-38 637
<b>TOTAL</b>	<b>649 407</b>	<b>2 165 259</b>	<b>1 286 606</b>	<b>13 363</b>	<b>1 541 423</b>



## COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES 2024

EMPLOIS PAR DESTINATION	2024	2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	2024	2023
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>710 309</b>	<b>394 488</b>	<b>1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>1 023 161</b>	<b>1 205 082</b>
1.1 Réalisées en France	0	0	1.1 Cotisations sans contrepartie	9 660	5 325
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	1.2 Dons, legs et mécénats	1 013 501	1 199 757
- Versement à un organisme central	0	0	- Dons manuels	1 013 501	1 199 757
ou d'autres organismes agissant en France			- Legs, donations et assurances-vie	0	0
1.2. Réalisées à l'étranger	710 309	394 488	- Mécénats		
- Actions réalisées par l'organisme	710 309	394 488	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
- Versement à un organisme central		0			
ou d'autres organismes agissant en France					
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>304 337</b>	<b>410 379</b>			
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	304 337	410 379			
2.2 - Frais de recherche d'autres ressources		0			
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>218 454</b>	<b>194 192</b>			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>1 233 101</b>	<b>999 059</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>1 023 161</b>	<b>1 205 082</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>24 818</b>	<b>59 561</b>	<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>50 401</b>	
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>		<b>0</b>	<b>3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC		<b>146 462</b>	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	<b>184 357</b>	<b>0</b>
DE L'EXERCICE			DE L'EXERCICE		
			<b>TOTAL</b>	<b>1 257 919</b>	<b>1 205 082</b>
			RESSOURCES REPORTÉES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	892 872	746 410
			(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	-184 357	146 462
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTÉES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	708 515	892 872

## Autres informations

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	



**R.A.F**

**REVISION AUDIT FRANCE**

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

S.A.S. au Capital de 900 000 Euros

RCS PARIS B 352 406 508

12, rue Yves Toudic - 75010 PARIS

Tel 01.53.72.72.72 Fax 01.53.72.72.73

**" DOULEURS SANS FRONTIERES"**

**Association sans but lucratif**

**Siège Social :  
Hôpital LARIBOISIERE  
2 Rue Ambroise Paré  
75010 PARIS**

**EXERCICE SOCIAL DE DOUZE MOIS**

**CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DE L'EXERCICE**

# R.A.F

## REVISION AUDIT FRANCE

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

S.A.S. au Capital de 900 000 Euros

RCS PARIS B 352 406 508

12, rue Yves Toudic - 75010 PARIS

Tel 01.53.72.72.72 Fax 01.53.72.72.73

DOULEURS SANS FRONTIERES  
HOPITAL LARIBOISIERE  
2 Rue Ambroise Paré  
75010 PARIS

Aux adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Paris, le 11 septembre 2025

Pour R.A.F,

Karine GHENASSIA

Commissaire aux Comptes Inscrit

